

# ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



## Notation de transparence

Alignement avec les recommandations du FIR

78% →



SCORE DE PERFORMANCE

64%

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Nous saluons une nouvelle fois la **présentation d'un Say on Climate** pour la **cinquième année consécutive** à l'assemblée générale d'ICADE. L'entreprise **a fait valider** par SBTi son **objectif Net Zero 2050** avec le **nouveau standard** spécifique au secteur immobilier, le « **Buildings Sector Science-Based Target-Setting Criteria** ». Elle a également **renforcé ses objectifs** de réduction carbone à **2030** assurant dorénavant une **trajectoire 1,5°C sur ses 3 scopes**. ICADE continue également à faire preuve d'un **important niveau de détails** concernant les **différentes mesures de son plan d'action** avec une **quantification de l'impact mesurée** pour la grande majorité d'entre elles.

Néanmoins, il **manque** encore des **informations** concernant ses **différents leviers d'actions après 2030** et les montants des **CAPEX environnementaux liés au pôle Promotion** représentant 81% des émissions de GES. De plus, l'**objectif de réduction d'intensité carbone** concernant le **pôle Corporate** dans la rémunération variable du Directeur Général **a été réhaussé sans explication** précise quant à cette décision.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT secteur générique](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023 puis [en 2025](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, [le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises](#) qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en travaillant avec **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des entreprises. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate** annuellement.

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Alignement avec les  
recommandations du FIR

78% →

### Ambition Net Zero 2050

Objectif de Net Zero sur l'entièreté de la chaîne de valeur d'ici 2050 en neutralisant toutes les émissions résiduelles grâce à des activités d'absorption du carbone.

○ Le périmètre d'engagement SBTi exclut 8,7% des émissions globales actuelles (investissements et data-centers)

### Scénario(s) de référence utilisé(s)

Objectif Net Zero 2050 sur les 3 scopes validés par SBTi selon le nouveau standard spécifique au secteur immobilier, le « Buildings Sector Science-Based Target-Setting Criteria ».

Nouvel alignement 1,5°C sur les 3 Scopes dès 2030 (anciennement alignement scénario Well-Below 2°C pour le Scope 3)

### Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)

SCOPE 1	SCOPE 2 (Market based)*	SCOPE 3
2 362 tCO <sub>2</sub> eq (vs 2 503) <1%	1 629 tCO <sub>2</sub> eq (vs 2 074) <1%	270 293 tCO <sub>2</sub> eq (vs 294 751) 99%

Réduction en absolu de 8% (market based) par rapport à 2024

### Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

▷ Absence d'objectifs intermédiaires précis divulgués entre 2025 et 2030

### Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Renforcement de leur objectif 2030 validé par SBTi :

- Réduction de 41% des émissions carbone en absolu sur les scopes 1, 2 et 3 par rapport à 2019, vs un objectif précédent de -28%

Objectifs de réduction par pôles d'ici 2030 vs 2019 :

- Foncière : 61% d'intensité carbone (kgCO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>/an) de consommation d'énergie et fuites de fluides frigorigènes (-57% en 2025)

- Promotion : 48% d'intensité carbone (kgCO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>) de construction/ utilisation des actifs en analyse cycle de vie 50 ans (-36% en 2025)

- Corporate : 46% d'intensité carbone (kgCO<sub>2</sub>eq/salarié) des déplacements des salariés, consommation d'énergie et fuites de fluides frigorigènes des bâtiments (-14% en 2025)

○ Le périmètre d'engagement SBTi sur le pôle Foncière ne prend que 76% du périmètre total en excluant les data centers mais Icade s'engage à définir en 2026 avec ses partenaires opérateurs les ambitions environnementales applicables à ce type d'actif.

### Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Objectif 2050 (vs 2019) validés par SBTi :

- Réduction de 90% des émissions carbone en absolu sur les scopes 1, 2 et 3 et compensation des émissions résiduelles.

▷ Le périmètre d'engagement SBTi exclut 8,7% des émissions globales actuelles (investissements et data-centers)

### Mesures du plan d'actions

Engagement transversal : aucun nouveau système fossile installé à partir de 2030.

Pôle Foncière

Levier 1: Effet périmètre (rénovations, développements, acquisitions, cessions) - Impact estimé : 3 350 tCO<sub>2</sub>eq entre 2019 et 2030

- Réhabilitations lourdes améliorant significativement les DPE et intégration d'une évaluation énergie-carbone dans chaque décision d'acquisition, avec plan de rénovation systématique pour les actifs non performants.

- Cession des actifs une fois rénovés et reloués, selon la stratégie value-add

Levier 2: Travaux d'amélioration énergétique - Impact estimé : 3 800 tCO<sub>2</sub>eq entre 2019 et 2030

Levier 3: Switchs énergétiques - Impact estimé : 3 600 tCO<sub>2</sub>eq entre 2019 et 2030

- Remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur ou raccordement aux réseaux de chaleur urbains (consommation de gaz divisée par deux entre 2019 et 2025)

Levier 4: Stratégie d'achat d'énergie renouvelable - Impact estimé : 4 300 tCO<sub>2</sub>eq entre 2019 et 2030

- Part d'énergie renouvelable achetée par Icade : 84 %. Part globale (Icade + locataires) : 66 % en 2025, soit 273 529 MWh

Levier 5: Facteurs externes (non maîtrisés) - Impact estimé : 3 300 tCO<sub>2</sub>eq entre 2019 et 2030

- Diminution des facteurs d'émission des réseaux de chaleur et du mix électrique résiduel (progression du nucléaire et des renouvelables)

Alignement réglementaire : 96 % des bureaux «well positioned» alignés d'ici 2030 sur les objectifs SBTi

Accompagnement des locataires avec des annexes environnementales aux baux et des comités environnementaux annuels

#### Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

\* Location based : 3 185 tCO<sub>2</sub>eq (vs 3 704)

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :

↑  
Augmentation

→  
Stagnation

↓  
Baisse

Slide suivante →

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Alignement avec les  
recommandations du FIR

78% →

### Pôle Promotion

Levier 1: Amélioration de la performance énergétique - Impact estimé : 29 000 tCO<sub>2</sub>éq entre 2019 et 2030

- Optimisation de l'enveloppe et des systèmes énergétiques en avance sur les seuils RE2020. En 2025, 62% des opérations ont au moins un an d'avance sur les seuils énergie-carbone RE2020

Levier 2: Abandon du gaz - Impact estimé : 68 000 tCO<sub>2</sub>éq entre 2019 et 2030

- Anticipation de la RE2020. En 2025, 89% des opérations dotées d'un système de chauffage sont alimentées par des pompes à chaleur, chaudières à bois ou réseaux de chaleur (197 003 m<sup>2</sup>) ; seuls 6 % restent au gaz ou à l'électricité classique (12 972 m<sup>2</sup>)

Levier 3: Sobriété architecturale - Impact estimé: 22 000 tCO<sub>2</sub>éq entre 2019 et 2030

- Objectif: 1/3 des opérations en restructuration d'ici 2030

Levier 4: Optimisation poids carbone des matériaux - Impact estimé : 45 000 tCO<sub>2</sub>éq entre 2019 et 2030, dont 3 000 tCO<sub>2</sub> pour le réemploi

- Prescriptions bas carbone dans les achats et partenariats fournisseurs. En 2025, 13 % des opérations intègrent des matériaux biosourcés (32 027 m<sup>2</sup>)

### Pôle Corporate

- Réduction de l'intensité carbone couvrant les déplacements des salariés, la consommation d'énergie des bureaux et les fuites de fluides frigorigènes avec une électrification complète de la flotte de véhicules de fonction prévue à horizon 2028

- Résultat 2025 : 2 408 kgCO<sub>2</sub>éq/salarié, soit -14 % depuis 2019 (objectif : -46 % d'ici 2030)

o Pas de mesure de plan d'action divulgué après 2030.

### Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Alignement à la Taxonomie Européenne :

- CAPEX éligibles/ alignés : 95%/ 78%, soit 225 M€ (73% proviennent de l'activité Acquisition et propriété de bâtiments)

- Dont CAPEX environnementaux alignés : 29,1 M€ sur 38,4 M€ en 2024-25 / 122 M€ sur 145 M€ visés en 2030 de CAPEX environnementaux

Les OPEX sont considérés comme non matériels et ne font pas l'objet d'un suivi taxonomique détaillé.

Icade a défini un plan d'investissement environnemental de 145 M€ sur la période 2024-2030 (soit ~21 M€/an en moyenne), dédié à son patrimoine en exploitation. Ce plan s'inscrit dans le cadre de ses engagements SBTi et du Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET).

Répartition des CAPEX environnementaux 2024-2025 :

- Travaux d'amélioration énergétique et rénovation: 20,1 M€, cible 84 M€ entre 2024-2030

- Switchs énergétiques et énergie renouvelable : 3,0 M€, cible 22 M€ entre 2024- 2030

- Bornes de recharge véhicule électrique : 6,1 M€, cible 16 M€ entre 2024- 2030

- Autres (adaptation, biodiversité, etc.) : 9,2 M€, cible 23 M€ entre 2024- 2030

▷ Ces CAPEX représentent en moyenne 21M€ par an. Montant relativement faible au regard des CAPEX totaux en 2025 : 286 M€ (7%)

▷ Absence du montant d'investissement communiqué sur les autres pôles notamment le pôle Promotion (Energie, Renouvellement des matériaux, Construction) qui représente 221 045 tCO<sub>2</sub>eq soit environ 81% des émissions de GES

### Rémunération

Rémunération du Directeur général

Le rapport et la politique de rémunération du Directeur Général ont les mêmes critères carbonés.

Variable annuel pour 2026 : 10% sur un objectif de réduction carbone avec 3 cibles d'intensité carbone fixées

- Foncière : 7,2 kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>2</sup> (stable par rapport à 2025, la Foncière étant en avance sur son objectif) ;

- Promotion : 897 kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>2</sup> (stable par rapport à 2025) ;

- Corporate : 2 276 kg CO<sub>2</sub>éq/salarié (ETP) (2 408 kgCO<sub>2</sub>éq/salarié en 2025, soit une cible de - 5,5 % par rapport à 2025) ;

Superformance possible jusqu'à 110%. En 2025, l'objectif du pôle Foncière atteint à 110 %, pôle Promotion à 100 % et celui du pôle Corporate non atteint. Cela donne ainsi une atteinte à 73 % de ce critère.

Attribution d'actions de performance : 20% des critères d'attribution liés au respect de la trajectoire SBTi sur la période d'acquisition.

▷ Réhaussement de l'objectif non atteint pour le pôle Corporate comparé à 2025 (cible passe de 1 969 kg CO<sub>2</sub>éq/salarié à 2 276 kg CO<sub>2</sub>éq/salarié)

### Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

L'atteinte des résultats fait l'objet d'un vote annuel des actionnaires

### Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie\*

Pas de vote spécifique sur la stratégie tous les 3 ans

#### Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

\*Les actionnaires sont invités à s'exprimer sur l'ambition et les progrès réalisés par la Société

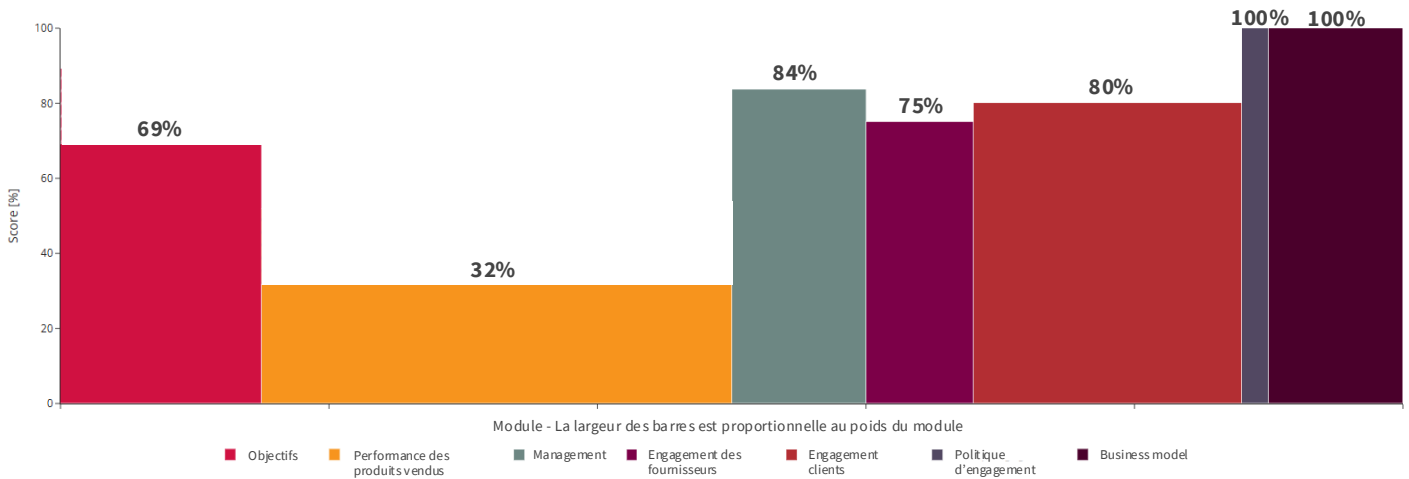
Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :

↑  
Augmentation

→  
Stagnation

↓  
Baisse


**SCORE DE PERFORMANCE**
**64%**
**SCORE NARRATIF**
**A B C D E**
**SCORE DE TENDANCE**

**Méthodologie ACT Promotion Immobilière**

**Éléments d'évaluation du plan de transition**
**Score de performance**

**1. Objectifs :** Icade s'est fixée des objectifs ambitieux sur ses activités de promotion et de foncière. Néanmoins, une déclinaison plus fine de ces engagements selon les usages, la nature des opérations ou les catégories d'émissions permettrait de mieux cibler les spécificités de décarbonation de chaque famille de projet.

**4. Performance des produits vendus :** Les bâtiments développés ou exploités par Icade présentent un niveau d'émissions conforme aux trajectoires de décarbonation attendues dans le secteur. Toutefois, une information plus détaillée sur la proportion de projets réellement bas-carbone, qu'ils soient neufs ou rénovés, permettrait de renforcer l'évaluation de leur performance. Par ailleurs, l'entreprise est exposée à des émissions verrouillées importantes dues aux chaudières à gaz ou à fioul présentes dans certains des immeubles qu'elle détient.

**5. Management :** La gouvernance de la décarbonation est assurée directement par la direction générale, avec une part significative de la rémunération variable du COMEX indexée sur les résultats RSE, dont la progression des indicateurs carbone. L'entreprise anticipe les enjeux climatiques sur le long terme, mais des détails quantitatifs (émissions, investissements...) sur la période post-2030 permettraient de crédibiliser les engagements de l'entreprise.

**6/7. Engagement de la chaîne de valeur :** Icade réalise de façon quasi-systématique des évaluations RSE auprès de ses fournisseurs, mais pourrait aller plus loin en développant avec eux des initiatives communes pour accélérer leur transition carbone. L'entreprise encourage également ses clients à réduire leurs émissions, notamment via l'offre de bâtiments bas-carbone et la signature de baux intégrant des engagements climatiques, couplées à des actions de sensibilisation et d'accompagnement.

**8. Engagement public :** Les prises de position d'Icade vont clairement dans le sens d'une transition vers une économie bas-carbone. Aucune controverse notable n'est associée à l'entreprise sur le climat ; au contraire, elle contribue activement à faire évoluer les pratiques du secteur immobilier en membre à de groupes professionnels reconnus pour leur travail sur la construction bas-carbone (Hub Bas Carbone, OID, BBKA, etc.).

**9. Modèle d'affaires :** Icade fait évoluer ses activités vers des modèles compatibles avec une économie bas-carbone, comme la réhabilitation, le financement de projets forestiers et agricoles certifiés Label Bas-Carbone ou encore le développement d'une filiale spécialisée en ingénierie à valeur ajoutée carbone. Même si certaines activités doivent encore démontrer leur rentabilité ou leur capacité à changer d'échelle, l'entreprise se fixe des objectifs ambitieux et joue un rôle précurseur dans l'adoption de nouvelles pratiques alignées avec la transition bas-carbone.

**Cohérence climatique (score narratif) :** Icade présente une stratégie de décarbonation robuste et crédible. Les objectifs climatiques sont ambitieux, le plan de transition est voté en assemblée générale, et les investissements réalisés témoignent d'un engagement structurel. La stratégie est cohérente avec les actions menées (réhabilitation, matériaux biosourcés...).

**Score de tendance :** Au regard des orientations stratégiques prises (renforcement des objectifs, diversification bas-carbone, gouvernance), la tendance des émissions futures d'Icade semble être à la baisse. Toutefois la note globale d'Icade diminue, notamment en raison de la baisse du score lié aux émissions verrouillées. Cette évolution s'explique par deux facteurs : d'une part la méthodologie ACT a mis à jour son référentiel, qui est désormais plus ambitieux, et d'autre part la réduction des émissions verrouillées de l'entreprise est moins rapide que la baisse de l'activité.

**Domaines d'amélioration identifiés :**

- Icade pourrait préciser spécifiquement pour les pôles Promotion et Foncière la part de bâtiments rénovés, et créer des indicateurs spécifiques de suivi pour ces bâtiments (kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup>, surfaces futures, etc.)
- L'entreprise pourrait également donner des informations sur la part de bâtiments bas-carbone pour chaque pôle.
- Enfin, Icade pourrait publier des analyses chiffrées et détaillées des activités projetées à 2030 et jusqu'à 2050 (notamment sur l'évolution des surfaces en m<sup>2</sup> de chaque pôle).

# GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR

<b>Ambition net zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle sur la mise en œuvre</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
<b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b>	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

# MÉTHODOLOGIE ACT

## → DES PAROLES À L'ACT

### ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

### POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

### QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

**1**

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

**2**

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

**3**

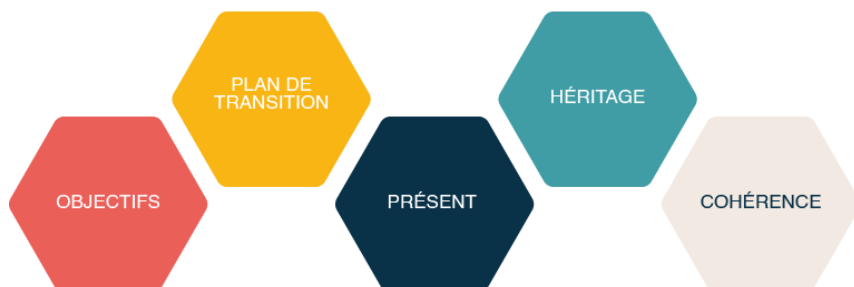
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

**4**

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

**5**

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

### ACT ÉVALUATION

#### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

#### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



# MÉTHODOLOGIE ACT

## Secteur Promotion Immobilière

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 0 et 100
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
<b>1. Objectifs</b>	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments détenus
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction pour les bâtiments rénovés (phase d'utilisation)
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
<b>4. Performance des produits vendus</b>	4.1 Alignement de la tendance en matière de performance carbone pour les nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	4.2 Part de bâtiments bas carbone
	4.3 Part de bâtiments sujets à une rénovation thermique
	4.4 Emissions verrouillées
<b>5. Management</b>	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
<b>6. Fournisseurs</b>	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
<b>7. Clients</b>	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
<b>8. Politique d'engagement</b>	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
<b>9. Modèle d'affaires</b>	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Qualité des données
4. Réputation
5. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.